

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [coutug-cssd-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/853d85e7fd01a1e9c49f08d8)

<https://www.cadre21.org/membres/853d85e7fd01a1e9c49f08d8>

Date d'obtention : 2026-01-11 22:00:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Accueillir l'auteur du signalement.
- Faire preuve de bienveillance et d'une écoute sans jugement à l'égard de l'auteur du signalement et de la victime.
- Il faut remplir une grille par personne rencontrée (auteur du signalement, victime et instigateur) afin de déterminer : l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
- L'intention et l'étendue nous permet de savoir si l'acte est impulsif ou malveillant.
- Il faut rapidement confisquer tous les appareils électroniques dans les sacs prévus à cet effet afin d'éviter la propagation des textes, images ou vidéos et afin de protéger l'intégrité des jeunes impliqués. Il ne faut jamais regarder les contenus.
- Communiquer avec les services de police.
- Communiquer avec les parents des jeunes impliqués selon les instructions des policiers.
- Signaler la situation à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique. Tout au cours de l'évaluation et de la collecte d'informations, il peut y avoir de nouvelles informations et l'arrivée de tierces personnes, comme dans le cas numéro 3, qui rend la situation plus complexe. Il faut toujours rencontrer la personne qui est venu se confier d'abord (l'auteur du signalement) et ensuite aller vérifier les versions des autres jeunes impliqués (victime, auteur). Il faut communiquer rapidement avec les policiers surtout si nous croyons que l'acte est malveillant. Il faut s'assurer de ne pas ébruiter la situation et ne pas parler avec des journalistes ou avec les médias, dans ce cas, il faut les rediriger vers les responsables des communications.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Lors de la collecte d'information, déterminer si l'acte découle d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. Dans le cas où nous hésitons concernant l'intention, nous communiquerions avec les service de police pour valider notre choix.
- La communication avec les parents me semble une étape très délicate. Une situation de sextage peut engendrer un grand stress dans la famille et un bris du lien de confiance des parents envers leur enfant. Il faut dissocier cet erreur de parcours de l'enfant en lui-même. Il faut accompagner les jeunes et leurs parents.